



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 11 avril 2016 à 18h00
Salle du Conseil – 14 Place des Tilleuls à Grenade-sur-l'Adour

COMPTE-RENDU

Convocation du 5 avril 2016

Reçue le 6 avril 2016.

Présents : Jean-Michel BERNADET - Didier BEYRIS - Jean-Pierre BRETHOUS - Jean-François CASTAING - Jacques CHOPIN - Bernard CLIMENT-MARTINEZ - Jean Emmanuel DARGELOS - Marie Line DAUGREILH - Francis DESBLANCS - Jean Michel DUCLAVE - Pierre DUFOURCQ - Geneviève DURAND - Marie-France GAUTHIER - Jean-Luc LAFENETRE - Jean Claude LAFITE - Jean-Luc LAMOTHE - Evelyne LALANNE - Laurence LE FAOU - Alain LEFEVRE - Guy REVEL - Jean-Luc SANCHEZ - Elisabeth SERFS - Véronique TRIBOUT.

Absents et excusés : Cyrille CONSOLO - Dominique LABARBE - Pascale LACASSAGNE (rejoint la séance à partir du point 2) - Enrico ZAMPROGNA (rejoint la séance à partir du point 2) - Françoise LABAT - Martine MANCIET - Didier BERGES -

Procuration : Cyrille CONSOLO à Marie Line DAUGREILH - Enrico ZAMPROGNA à Elisabeth SERFS (caduque à partir du point 2) - Françoise LABAT à Jean-Luc LAMOTHE - Martine MANCIET à Guy REVEL.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de séance du 29 mars 2016.
2. Vote du Budget Primitif 2016 – Budget principal et Budgets annexes.
3. Vote des taux des taxes directes locales 2016.
4. Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2016.
5. Dotation de Solidarité Communautaire 2016 – Vote de l'enveloppe et de la répartition.
6. Vote des taux d'intervention des Fonds de Concours 2016.
7. Validation des critères et montants pour la subvention aux Ecoles de Sports saison 2015/2016.
8. Personnel : modification quotité hebdomadaire de l'adjoint d'animation 2^{ème} classe de l'Espace Jeunes.
9. Régie assainissement : Décision Modificative N°2 (création d'une opération en investissement)
10. Questions diverses.

1 – Approbation du compte-rendu de séance du 29 mars 2016

➤ Délibération N° 2016-030

Vu l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié,
Vu l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié,

Considérant la diffusion du compte-rendu de la séance du 29 mars 2016 à l'ensemble des conseillers communautaires

Considérant l'absence d'observations de leur part,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de la séance du 29 mars 2016

2 – Vote du Budget Primitif 2016 – Budget principal et Budgets annexes.

Mme LACASSAGNE et M. ZAMPROGNA rejoignent la séance.

M. Chopin rappelle les orientations validées en assemblée le 29 mars et demande ensuite à Mme TACHON de présenter les éléments du budget 2016 :

- **baisse de la DGF de 16.29% (-108 348 €) sur un an et de 25.23% sur 2 ans (-187 828 €).**

- **faible part des charges financières (0.73%)**

- **pas d'augmentation des bases de CFE**

- **les impôts et taxes représentent 71.52 % des recettes, pour les impôts 76.53 % proviennent d'impôts sur les entreprises et 23.47 % d'impôts sur les ménages.**

- **les atténuations de produits représentent 48.65 % des dépenses, dont 1 296 000 € de reversement aux communes (attribution de compensation, FPIC et Dotation de solidarité communautaire).**

- **les dépenses de personnel représentent 23.22 %.**

- **les taux des différentes taxes d'imposition restent inchangés depuis 2012 (pour rappel baisse en 2013 de la T.H. et de la TFNB).**

Le montant total du budget principal s'équilibre à 14 510 446.44 €

M. Chopin et M. le Président apportent les réponses aux questions posées et M. le Président rappelle que les personnes identifiées lors du Bureau des Maires (MM Lafenêtre, Lafite, Chopin, Revel) doivent rencontrer au plus vite M. Bouneau afin de solutionner le désenclavement de la ZA de Guillaumet.

➤ Délibération N° 2016-031

M. Pierre DUFOURCQ, Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, présente à l'assemblée délibérante la proposition des budgets principal et annexes qui s'équilibrent comme suit :

Budget Principal de la Communauté

| Budget 2016 | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section de fonctionnement | 6 841 268,45 € | 6 841 268,45 € |
| Section d'investissement | 7 669 177,99 € | 7 669 177,99 € |

Budget annexe Z.A. de Jouanlane

| Budget 2016 | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 18 703,80 € | 18 703,80 € |
| Section d'investissement | 0,00 € | 0,00 € |

Budget annexe Z.A. de Guillaumet

| Budget 2016 | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Section de fonctionnement | 2 881 654,79 € | 2 881 654,79 € |
| Section d'investissement | 2 146 365,60 € | 2 146 365,60 € |

Budget annexe Z.A. du Tréma

| Budget 2016 | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 204 998,00 € | 204 998,00 € |
| Section d'investissement | 200 000,00 € | 200 000,00 € |

Budget annexe du SPA Office de Tourisme

| Budget 2016 | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 79 834,54 € | 79 834,54 € |
| Section d'investissement | 870,17 € | 870,17 € |

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 et suivants,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la Présentation du Budget Primitif 2016,

VU le Budget Primitif 2016, principal et annexes,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **VOTE, à l'unanimité,** le Budget Principal
- **VOTE, à l'unanimité,** les autres Budgets Annexes
 - ZA Jouanlane
 - ZA Guillaumet
 - ZA Tréma
 - ZA SPA Office de Tourisme

tels que présentés ci-dessus.

3 – Vote des taux des taxes directes locales 2016.

➤ Délibération N° 2016-032

Vu les articles 1609 nonies C et 1636 B decies du Code Général des Impôts,

Le Conseil Communautaire est invité à voter les taux d'imposition pour l'année 2016 applicables aux bases déterminées par les Services Fiscaux.

La Commission des Finances réunie les 17 et 23 mars 2016 propose de fixer les taux des taxes sur les ménages et de la Cotisation Foncière des Entreprises tels que présentés par les services fiscaux, soit **sans augmentation**.

VU l'état 1259 communiqué par la Direction Départementale des Finances Publiques :

| | Bases d'imposition 2015 | Bases d'imposition 2016 | Evolution | Taux 2015 | Produit fiscal à taux constant |
|----------------------|-------------------------|-------------------------|--------------|-----------|--------------------------------|
| C.F.E. | 3 526 817 | 3 526 000 | -0.02% | 22.61 | 797 229 |
| T. Habitation | 7 673 460 | 7 818 000 | 1.88% | 7.83 | 612 149 |
| T. Foncière Non Bâti | 364 187 | 366 500 | 0.64% | 1.98 | 7 257 |
| TOTAL | 11 564 464 | 11 710 500 | 1.26% | | 1 416 635 |

| Nature | Montant 2016 |
|-------------------------|------------------|
| Alloc. Compensatrices | 49 191 |
| IFER | 315 463 |
| TASCOM | 17 048 |
| Produit Additionnel FNB | 6 735 |
| CVAE | 627 174 |
| DCRTP | 71 110 |
| FNGIR | 135 239 |
| TOTAL | 1 221 960 |

Considérant les besoins du Budget primitif 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. VOTE le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 22,61 %

| Base Prévisionnelle | Réserve de taux capitalisé | Réserve de taux utilisé | Taux Voté | Produit Attendu | Taux mis en réserve |
|---------------------|----------------------------|-------------------------|--------------|-----------------|---------------------|
| 3 526 000 | 0.210 | 0 | 22.61 | 797 229 € | 0.960 |

2. VOTE les taux d'imposition des taxes ménages comme suit :

| | Base Prévisionnelle | Taux voté | Produit Attendu | Coefficient de variation proportionnelle |
|------------------------|---------------------|-------------|-----------------|--|
| Taxe Habitation | 7 818 000 € | 7.83 | 612 149 € | 1 |
| Taxe Foncière Non Bâti | 366 500 € | 1.98 | 7 257 € | |

4 – Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2016.

➤ Délibération N° 2016-033

Vu la délibération du SICTOM du Marsan en date du 14 mars 2016 relative au produit de la TEOM pour l'année 2016 fixant le produit global pour la Communauté de communes du Pays Grenadois à **740 531 €, soit 93.36 €/habitant**.

Et considérant la notification des bases prévisionnelles par la Trésorerie Générale des Landes,

| | Bases prévisionnelles | Taux | Produits attendus |
|----------------------|-----------------------|----------|-------------------|
| Artassenx | 173 881 | 14.228 % | 24 740 |
| Bascons | 655 369 | 13.177 % | 86 358 |
| Bordères | 180 591 | 18.507 % | 33 423 |
| Castandet | 192 475 | 20.275 % | 39 024 |
| Cazères | 855 321 | 12.258 % | 104 843 |
| Grenade | 2 367 990 | 10.140 % | 240 122 |
| Larrivière | 472 462 | 12.390 % | 58 537 |
| Lussagnet | 27 364 | 27.295 % | 7 469 |
| Maurrin | 246 787 | 17.629 % | 43 506 |
| Saint Maurice | 422 980 | 12.824 % | 54 242 |
| Le Vignau | 269 357 | 17.919 % | 48 267 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote **à l'unanimité**, pour chaque commune le taux TEOM comme mentionné sur le tableau ci-annexé.

5 - Dotation de Solidarité Communautaire 2016 – Vote de l'enveloppe et de la répartition.

➤ Délibération N° 2016-034

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire par délibération du 14 décembre 2006 avait institué la Dotation de Solidarité Communautaire, et proposait de la réactiver pour 2015 ; les fonds de concours se sont substitués à cette dotation à partir de 2008.

A l'heure où les dotations de l'Etat diminuent de manière importante, la Dotation de Solidarité Communautaire constitue un moyen de renforcer la solidarité du territoire entre l'EPCI et ses communes membres par la mise en commun de ressources et facilitera ainsi aux communes la prise en charge des dépenses de fonctionnement incompressibles.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment les dispositions du VI de l'article 1609 nonies C VI,

VU la délibération du 14 décembre 2006 instituant la Dotation de Solidarité Communautaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE de modifier** la répartition, à savoir :
 - 50% en fonction du potentiel fiscal par habitant des 3 taxes,
 - 30% en fonction de l'importance de la population,
 - 10% en fonction de l'évolution des bases de CFE,
 - 10% en fonction de la longueur de la voirie.

- **VOTE** au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2016, une enveloppe financière de 600 000 € répartie comme ci-dessous :

| Pondération des critères | Potentiel fiscal | Population | Voirie | Evolution des bases de TP | Dotation de solidarité | Dotation de solidarité |
|--------------------------|------------------|----------------|---------------|---------------------------|------------------------|------------------------|
| | 50% | 30% | 10% | 10% | en euros | en euros/hab |
| Artassenx | 11 327 | 6 180 | 1 665 | 474 | 19 644 | 71,96 |
| Bascons | 36 481 | 20 983 | 6 356 | 0 | 63 821 | 68,85 |
| Bordères | 10 468 | 8 081 | 5 701 | 0 | 24 250 | 67,93 |
| Castandet | 21 127 | 9 439 | 5 132 | 771 | 36 469 | 87,45 |
| Cazères | 43 197 | 26 009 | 9 704 | 22 186 | 101 096 | 87,99 |
| Grenade | 85 369 | 58 219 | 9 600 | 3 289 | 156 478 | 60,84 |
| Larrivière | 23 589 | 13 853 | 6 871 | 0 | 44 313 | 72,41 |
| Lussagnet | 0 | 1 834 | 3 164 | 10 540 | 15 538 | 191,82 |
| Maurrin | 21 292 | 10 548 | 2 946 | 0 | 34 787 | 74,65 |
| Saint Maurice | 21 230 | 13 151 | 4 019 | 832 | 39 233 | 67,53 |
| Le Vignau | 25 921 | 11 703 | 4 841 | 21 908 | 64 373 | 124,51 |
| TOTAL | 300 000 | 180 000 | 60 000 | 60 000 | 600 000 | 75,45 |

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 73922. Ces montants seront versés en une seule fois après le vote du budget 2016.

6 – Vote des taux d'intervention des Fonds de Concours 2016.

➤ Délibération N° 2016-035

Conformément au règlement établi et validé en réunion du Conseil Communautaire du 10 mars 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à **l'unanimité** de voter le taux d'intervention pour le fonds de concours 2016 comme mentionné sur le tableau ci-dessous :

| Commune | Potentiel fiscal 3 taxes (effort fiscal) | | Effort fiscal | | Taux d'intervention |
|---------------|--|----|-----------------|----|---------------------|
| Artassenx | 108 720 | 5% | 0,969362 | | 20% |
| Bascons | 391 861 | | 1,212039 | 5% | 20% |
| Bordères | 191 972 | 5% | 0,913550 | | 20% |
| Castandet | 122 212 | 5% | 1,377745 | 5% | 25% |
| Cazères | 508 874 | | 1,113484 | 5% | 20% |
| Grenade | 1 268 932 | | 1,047568 | | 15% |
| Larrivière | 264 389 | | 1,186290 | 5% | 20% |
| Lussagnet | 297 321 | | 0,193639 | | 15% |
| Maurrin | 163 135 | 5% | 1,126043 | 5% | 25% |
| Saint Maurice | 264 338 | 5% | 0,970818 | | 20% |
| Le Vignau | 154 635 | 5% | 1,218333 | 5% | 25% |
| Moyenne | 339 672 | | 1,029897 | | |

7 – Validation des critères et montants pour la subvention aux Ecoles de Sports saison 2015/2016.

En séance du 14 décembre 2015 et par la délibération 2015-096, l'Assemblée délibérante a validé la mise en place d'un soutien financier aux écoles de sport du territoire.

Il est rappelé la nature des interventions à savoir :

- Dotation financière annuelle par jeune licencié de moins de 16 ans
- Dotation forfaitaire annuelle pour une formation diplômante
- Dotation forfaitaire annuelle pour l'aide à la rémunération de l'encadrement de « L'Ecole de Sport ».

Les clubs et associations ont été invités à constituer leur dossier et à ce jour :

- 14 dossiers (réputés complets, en attente décision Conseil Départemental)
- 691 jeunes licenciés (dont 445 du territoire)
- Pas de demande pour formation diplômante
- 5 demandes pour aide à la rémunération d'encadrants

| Objet | Evocation en sept. 2015 | Estimatif suivant dossiers reçus |
|-------------------------|-------------------------|----------------------------------|
| Aide Jeune licencié | 11 €/ jeune | 7 601 € |
| Formation | 150 €/ club | 0 € |
| Rémunération encadrants | 500 €/ club | 2 500 € |
| TOTAL | | 10 101 € |

➤ Délibération N° 2016-036

Vu la compétence Enfance Jeunesse prise par la Communauté de Communes

Vu la délibération 2015-096 du 14 décembre 2015 relative à la mise en place d'un soutien financier aux écoles de sport,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE les tarifs d'intervention suivants pour l'année 2015-2016 :

- Dotation financière annuelle par jeune licencié de moins de 16 ans : 11 €
- Dotation forfaitaire annuelle par club pour une formation diplômante : 150 €
- Dotation forfaitaire annuelle par club pour l'aide à la rémunération de l'encadrement de « L'Ecole de Sport » : 500 €

8 – Personnel : modification quotité hebdomadaire de l'adjoint d'animation 2^{ème} classe de l'Espace Jeunes.

L'animatrice de l'Espace Jeunes et du Point Information Jeunesse occupe actuellement un poste à temps non complet de 28h hebdomadaire.

Or, ses interventions au collège de Grenade sont passées cette année de 1h/sem à 3h/semaine.

La fréquentation de la structure augmente et les enfants viennent avec beaucoup plus de régularité notamment les mercredis.

Enfin, il lui est confié le tutorat d'un stagiaire en apprentissage ainsi que la concrétisation d'un projet d'échange avec les villes jumelées d'Alsace.

Tous ces éléments concourent à revoir la quotité du poste et à proposer une durée de 30h hebdomadaire.

➤ Délibération N° 2016-037

VU la loi n°83-634 du 13.07.1983 modifiée par la loi 87-529 du 13 juillet 1987 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant l'évolution de l'activité au sein de l'Espace Jeunes et du Point Information Jeunesse, afin d'assurer un service de qualité et de permettre à cet agent d'effectuer ses missions dans de bonnes conditions ;

Considérant que l'agent concerné occupe un poste à temps non complet et qu'il a accepté l'augmentation de son temps de travail ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- accepte la modification du poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe comme mentionné dans le tableau ci-dessous ;

- décide de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

- les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget ;

- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} mai 2016.

- charge Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision.

| Poste | Nombre de postes modifiés | Quotité hebdomadaire avant modification | Augmentation du nombre d'heures | Quotité hebdomadaire après modification |
|---|---------------------------|---|---------------------------------|---|
| Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe | 1 | 28 h 00 | 2 h 00 | 30 h 00 |

9 – Régie Assainissement Décision Modificative N°2 (création d'une opération en investissement)

Rapporteur : M. Jacques CHOPIN, Président de la Régie

➤ Délibération N° 2016-038 budget régie d'Assainissement – DM n°2

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de créer une opération à la section d'investissement pour la réalisation de travaux.

Les écritures suivantes sont donc à réaliser comme suit :

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------------------|-------------|-----------------------------|---------|
| Article (chap.) – opération | Montant | Article (chap.) – opération | Montant |
| Op.N | | | |
| 20131 : Frais d'études | - 80 000.00 | | |
| Opération : Travaux divers | | | |

| | | | |
|--|-------------|-----------------------|--|
| 2315 : installation, matériel et outillage | 80 000.00 | | |
| Total Dépenses | 0.00 | Total Recettes | |

Considérant la délibération N° 2016-004 du 25 janvier 2016 relative au budget de la Régie Assainissement,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** cette décision modificative n° 2 du budget de la Régie Assainissement qui s'équilibre comme ci-dessus.

10 – Questions diverses

➤ Dates à retenir :

26 avril à 18h : Réunion d'information par le SIMAL à 18 h Mairie de Grenade/Adour

- Une 1^{ère} partie va concerner l'Adour et les projets portés par le SIMAL (Découverte de l'Adour et Itinéraire Nautique) à l'attention des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme et des conseillers communautaires
- La 2^{ème} partie va concerner seulement les conseillers communautaires pour la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI.

27 avril de 19 à 21h : Séminaire de présentation du diagnostic PLUi à la Salle des Fêtes de Cazères à l'attention des conseillers municipaux et secrétaires de mairie ou techniciens à Cazerès/A. Une invitation a été adressée à chaque conseiller municipal. Les Maires convient leurs agents.

➤ Présentation du projet d'approbation du PLU de Bascons

Prochainement, le PLU de Bascons sera en mesure d'être approuvé. Le contenu du projet a sommairement évolué depuis l'arrêt de projet (délibération du 13.04.2015) en raison de l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et du rapport du Commissaire Enquêteur.

Le travail rédactionnel et graphique du document finalisé vous est proposé par CD.

Les réponses de la CdC (en concertation avec la commune) aux avis des PPA, aux observations du Public ainsi qu'au Rapport du Commissaire Enquêteur vous sont proposées en annexe pour une lecture synthétique du contenu des évolutions apportées.

La délibération d'approbation est programmée au 23.05.2016 afin de laisser le temps à l'assemblée de prendre connaissance du projet.

Remise à chaque membre du CD de présentation de l'arrêt de projet du PLU de Bascons.

➤ Itinéraire des Médiathèques

M. Revel présente le projet « Itinéraires » des médiathèques proposé par les médiathèques et bibliothèques du territoire. Il convient d'avoir un accord de principe pour que le porteur du projet soit la Communauté de Communes du Pays Grenadois comme évoqué par les animatrices, sinon chaque commune devra réaliser son propre dossier.

A l'unanimité des membres présents, il est validé que ce soit la Communauté de Communes qui porte le projet. Il conviendra d'établir une convention entre chaque partie.

➤ Influenza aviaire : Mme Gauthier, conseillère départementale indique que le département, dans son budget 2016, a provisionné 5,3 millions d'euros pour venir en aide aux

acteurs de la filière dans le cadre de la crise aviaire. M. Lafenêtre, M Brethous indiquent que de nombreuses personnes vont être impactées par l'arrêt momentané de la production et qu'il convient de respecter les procédures de confinement.

Le Président,
Pierre DUFOURCO.

